

Monsieur Jean CASTEX

Président Directeur Général de la RATP 54, Quai de la Rapée 75599 - PARIS CEDEX 12

Objet : Préavis de grève CGT-RATP.

Monsieur le Président Directeur Général,

Critiqué depuis des décennies sur ses coûts et son personnel, l'EPIC RATP est la proie des Groupes privés. Aussi, et afin de s'attaquer à des conquêtes sociales, comme le statut public de la RATP et celui de son personnel, les assauts menés ont permis des lois et des décrets pour justifier le dépeçage de notre entreprise publique de Service public et ainsi, affûter les incisives libérales dans la lignée des privatisations des autoroutes.

Selon les adeptes de la concurrence libre et non faussée, la RATP doit donc être convertie en machine à cash pour le secteur marchand, d'autant que le contrat, avec IDFM, garantit une rentrée d'argent public.

C'est la visée des prédateurs qui, dans la jungle de la concurrence, permet aux actionnaires de se remplir les poches et ce sont les usagers comme les travailleurs qui trinquent!

Ces derniers mois, la filiale de droit privé, « Cap Île de France », du Groupe RATP, a répondu aux appels d'offres et elle semble avoir remporté 2 des 3 premiers lots.

Comme prévu dans ce funeste « jeu » de la concurrence, nous ne sommes pas dupes, dans ce modèle, il y aura des Directions locales qui devront répondre à une commande de productivité d'IDFM pour réduire les coûts.

Cette concurrence sera donc le prétexte à des attaques incessantes sur les effectifs, sur nos conditions de travail et sur nos rémunérations qu'imposeront les Directions d'entité coincées entre des exigences de résultats, sans pertes financières, et une austérité recherchée par IDFM, dont nous connaissons la fragilité de sa trésorerie (note financière dégradée depuis quelques années).

Il faut donc surseoir rapidement à cette privatisation « partielle » de la RATP et prendre le temps de déclencher une étude d'impact, sociale et économique, dans une Région dont la part dans le PIB national est d'un tiers.

Pour ces raisons, faisant suite au constat de désaccord du 24/10/2024 issu de l'alarme sociale déposée le 17/10/2024 relative à l'ouverture à la concurrence, la CGT-RATP dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble du personnel et dans tous les services, pour la période :

du lundi 11/11/2024 à 19h00 au mercredi 13/11/2024 à 07h00 -

Soyez assuré, Monsieur le Président Directeur Général, de l'expression de notre considération.

Bertrand HAMMACHE

Délégué syndical central

CGT RATP 85, rue Charlot 75140 Paris Cedex 03 Tél: 01 44 78 53 61 cgt.ratp@gmail.com